

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-11-1

N° applicatif 3729

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Service consulté

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET KALEIDOSCOOP

Résumé : Le projet KaléidosCOOP, pôle transfrontalier de coopération économique, qui rassemble des acteurs locaux de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire, ouvrira ses portes en 2022 à la COOP, dans le quartier du Port du Rhin à Strasbourg.

Lieu ressource autour de l'emploi transfrontalier et de l'innovation sociale, KaléidosCOOP accueillera et accompagnera les publics éloignés de l'emploi, les habitants du quartier, les porteurs de projets français et allemands, les entrepreneurs, et constituera un véritable levier pour l'insertion et l'emploi.

Le présent rapport propose d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 60 000 € (participation aux travaux de second œuvre du projet) et d'approuver les termes de la convention afférente, conformément à l'engagement de notre Collectivité en mai 2021.

Par ailleurs, le projet faisant l'objet d'une demande de cofinancement européen dans le cadre du programme INTERREG, il convient de signer la convention de partenariat ainsi que son avenant n°1.

Contexte et enjeux communs

KaléidosCOOP, nouveau lieu symbolisant la coopération et les échanges entre la France et l'Allemagne, permettra à chacun d'envisager la ville, l'économie et le travail différemment, à travers une nouvelle offre de services pour le territoire transrhénan et ses habitants.

Une convention de service d'intérêt économique général (SIEG) a été signée avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024 en confiant à KaléidosCOOP la mise en œuvre de 4 obligations de service public (OSP) :

- le développement de l'innovation sociale sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
- le développement d'un lieu ressource de coopération transfrontalière,
- la mise en place d'un accompagnement structurant sur la transition écologique et sociétale,
- la mise en place d'un lieu de participation des habitants ouvert sur la ville et les quartiers du Port du Rhin et des Deux Rives.

Les enjeux d'emploi et de compétences sont élaborés et résolus par des approches collectives d'entreprises et d'habitants basées sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et l'innovation sociale dans ce nouveau lieu territorial auquel la Collectivité européenne d'Alsace sera pleinement présente.

Les modalités de financement du projet

Le projet fait l'objet d'une demande de cofinancement européen, portée par la SCIC KaléidosCOOP, au titre du programme INTERREG V Rhin Supérieur (projet n°6.6 « KaléidosCOOP – Réhabilitation d'une friche industrielle en vue du développement d'un futur Pôle Transfrontalier de Coopération Economique : KaléidosCOOP »).

Par le biais d'un bail en état futur d'achèvement, la SCIC sera locataire de 2 800 m² affectés au tiers-lieu KaléidosCOOP.

Portant sur une assiette globale de dépenses éligibles s'élevant à 3 380 013,96 €, la demande de cofinancement permettra de générer un cofinancement FEDER maximum de 1 690 006,98 €, soit 50%. Le partenariat constitué pour le cofinancement de ce projet comprend côté français : SCIC KaleidosCOOP, Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin de Strasbourg, la CRESS Grand Est, Eurométropole et Ville de Strasbourg, Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est et côté allemand : Ville de Kehl.

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace

Il est proposé l'attribution d'une subvention d'investissement pour un co investissement des travaux de second œuvre, à hauteur de 60 000 €, conformément à l'engagement pris par notre collectivité le 12 mai 2021.

La maîtrise d'ouvrage, portée en direct par KaléidosCOOP, permettra de co-construire les aménagements des différents espaces de travail partagés, de co-working, de lieu ressource et d'évènementiel en lien étroit avec l'ensemble des parties prenantes. L'ensemble des espaces sera aménagé de sorte à favoriser la mutualisation des locaux et des charges. La Collectivité européenne d'Alsace y disposera d'un bureau fermé permettant aux agents d'accueillir le public.

Cette subvention fait l'objet d'une convention de financement annexée au présent rapport, dans laquelle est prévu que 50 % du financement (soit 30 000 €) seront versés à la signature de la convention et le solde (30 000 €) à la date de fin de la période de réalisation du projet.

La subvention globale de 60 000 € est valorisée dans le plan de financement du projet INTERREG. La convention de partenariat INTERREG, annexée au présent rapport ainsi que son avenant n°1, doivent être signés par l'ensemble des partenaires pour permettre le déblocage des fonds européens.

La convention a pour objet de définir les responsabilités des partenaires signataires dans la mise en œuvre du projet précité et notamment, les modalités financières. L'avenant quant à lui n'a pas d'incidence financière pour la Collectivité européenne d'Alsace et vise à modifier le plan de financement, pour prévoir une augmentation des dépenses RH du porteur de projet.

Par ailleurs, l'objet social de la SCIC KaleidosCoop consiste « en la production de services d'intérêt collectif présentant un caractère d'utilité sociale ». Un bilan sera fourni par la SCIC KaleidosCoop au bout de 12 mois, qui déterminera la participation éventuelle de la Collectivité européenne d'Alsace au capital de la société civile d'intérêt collectif par action simplifiée et à capital variable.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 60 000 € à la SCIC KaléidosCOOP, qui sera versée en deux fois :
 - 30 000 € en 2022
 - 30 000 € en 2023
- d'approuver les termes de la convention de financement avec la SCIC KaléidosCOOP, jointe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer ladite convention,
- d'approuver les termes de la convention INTERREG V Rhin Supérieur relative au projet n°6.6 « KaléidosCOOP – Réhabilitation d'une friche industrielle en vue du développement d'un futur Pôle Transfrontalier de Coopération Economique : KaléidosCOOP » et visant à définir les responsabilités des partenaires signataires dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les termes de son avenant n°1, joints en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à les signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P151	O001	P151E03	T04	(3251) - 204 - 2324 - 428	60 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY